

221C0868  
FR0013270626-DIV10

26 avril 2021

**Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)**



La société Prologue a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'échange visant les titres de la société M2I<sup>1</sup> qu'elle envisage de déposer.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres M2I et Prologue sont applicables.

---

<sup>1</sup> Cf. notamment communiqué diffusé le 23 avril 2021 par la société Prologue.